

ATTESTATION RESPONSABILITE CIVILE

Je soussigné(e) Nom, Prénom

Certifie sur l'honneur posséder une assurance de responsabilité civile pour l'année
L'année universitaire 2017-2018.

Préciser le nom de la compagnie et votre numéro d'adhérent :

.....

A tout moment en cours d'année, je serai en mesure de justifier de cette couverture.

Date :

Signature :

(signatures des parents pour les mineurs)

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2017/2018

Les réinscriptions 2017-2018 se dérouleront du lundi 17 au 21 juillet 2017.

Vous devez impérativement vous inscrire en ligne via le portail Taïga.

Vous devez respecter scrupuleusement les consignes suivantes :

- vous devez vous munir de vos identifiant et mot de passe Taïga pour avoir accès à votre portail et bien suivre les indications,
- positionnez-vous sur l'année 2017/2018
- attention ! Positionnez-vous dans la bonne année du bon cycle
- cochez uniquement les montants relatifs à votre inscription (droit d'inscription, sécurité sociale ou boursier)
- droits cycle Licence : 369 €
- droits cycle Master : 506 €
- droits cycle Master semestre 1 : 253 €
- Voyage L2 : 50 € sauf : étudiants boursiers (exonérés), et redoublants ayant déjà effectué et validé le voyage)
- Cotisation à la Sécurité Sociale Etudiante : 217 €

- choisissez votre centre d'affiliation à la sécurité sociale : LMDE - SMEREP ou aucun pour les dispensés

- cochez la situation dans laquelle vous vous trouvez : (voire les types de cas plus bas)

Boursier : à cocher si vous êtes dans le cas 1

Ayant-droit : à cocher si vous êtes dans le cas 3 et 4

A.D.A : à cocher si vous êtes dans le cas 5

Salarié : à cocher si vous êtes dans le cas 2

Cotisant : à cocher si vous payez la cotisation

Cliquez sur modifier les informations pour passer au paiement.

Une fois votre inscription payée vous devez retourner sur votre portail taïga pour y insérer les documents demandés, à savoir :

DOCUMENTS A FOURNIR POUR VOTRE INSCRIPTION :

Pour tous les étudiants : La décharge de responsabilité civile en pièce jointe dûment complétée et signer au format PDF.

Cas 1 : Pour les étudiants boursiers : avis conditionnel 2017/2018 ou notification définitive 2016/2017.

Sans ce justificatif vous serez redevable des montants des droits d'inscription et de la sécurité sociale

POUR LES ETUDIANTS DISPENSES DE LA COTISATION A LA SECURITE SOCIALE ETUDIANTE : (ne pas choisir de centre)

Cas 2 : Etudiants salariés : Copie du contrat de travail comprenant un minimum de 60 h par mois ou 120h par trimestre sur toute l'année universitaire (du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018) ainsi qu'une attestation de la sécurité sociale avec l'ouverture de vos droits au 31 août 2018.

Cas 3 : Etudiants bénéficiant d'un régime spécial de sécurité sociale : une attestation actuelle de l'organisme mentionnant votre nom, la date ou l'âge limite de couverture (SNCF, banque de France,...)

Cas 4 : Etudiants européens : Carte européenne d'assurance maladie (CEAM) valide au 1^{er} septembre 2017.

Cas 5 : Etudiant ayant – de 20 ans dans l'année universitaire (avoir encore 19 ans au 31 août 2018) et choisir obligatoirement un centre LMDE ou SMEREP (sauf parents en profession libérale artisan ou régimes spécifiques joindre justificatif)



Sans tous les justificatifs cités ci-dessus, vous serez redevable du paiement de la cotisation de sécurité sociale lors de votre inscription administrative.

Ces documents sont à insérer sur votre portail Taïga, une fois votre inscription faite. Pour cela vous allez dans la rubrique :

- Personnel
 - o Fichier Personnel
 - Inscription - Avis de bourse (pour cas 1)
 - Inscription - Justificatif dispense cotisation sécurité sociale (cas 2-3-4 et 5)
 - Inscription - Décharge responsabilité civile (tous les étudiants)

Suite à votre inscription, nous valideront votre dossier et vous pourrez alors imprimer vos certificats de scolarité. Les cartes seront à récupérer entre le 5 et le 8 septembre à l'école de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h (la salle vous sera communiquée sur place).